

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2015

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 122

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, M. Robinet, M. Door, Mme Boyer, M. Siré et Mme Louwagie

-----

### ARTICLE 14

À la fin de la première phrase de l'alinéa 25, supprimer les mots :

« , et de mixité des emplois ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La « mixité des emplois » ne saurait être une priorité dans les négociation des emplois et des parcours professionnels au sein d'une entreprise. C'est surtout au moment de la formation que cette question peut être traitée.